



COMMUNIQUE DE PRESSE

LANCEMENT DU NOUVEAU PLAN DE LUTTE CONTRE LE TABAGISME, CHANGEMENT DANS LA CONTINUITE

Paris, le 28 MAI 2018 – *En résonance avec la journée mondiale sans tabac qui aura lieu le 31 mai, la Ministre de la santé, Agnès Buzyn, présente aujourd'hui un Programme National de Lutte contre le Tabac (PNLT). Dans le prolongement du Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT), de la Stratégie Nationale de Santé et du Plan Priorité Prévention, il érige la lutte contre le tabac comme une priorité essentielle de santé publique. L'ambition est élevée : réduction de la prévalence à 17% de fumeurs quotidiens en 2027, première génération sans tabac en 2032.*

DNF salue d'abord la clarté du diagnostic posé : le tabac, c'est la première cause de mortalité évitable en France, une cause majeure d'inégalités sociales de santé, un gouffre pour les finances publiques et les comptes sociaux (122 milliards d'euros de coût social et sanitaire annuel pour la société française, 14 milliards du déficit annuel des comptes publics).

Notre association se félicite également du souci de cohérence qui a inspiré ce Programme, dont l'élaboration a fait l'objet d'une réelle concertation avec les acteurs de la société civile. Cohérence et continuité avec le PNRT, mais aussi avec la Stratégie Nationale de Santé et avec le Plan Priorité Prévention. Le dispositif et la gouvernance annoncés sont en pleine harmonie avec ces textes essentiels. Cohérence et continuité également avec la politique de taxation du tabac, amorcée avec vigueur dans la dernière loi de financement de la Sécurité sociale. Cohérence et continuité toujours avec la mise en place effective du Fonds de lutte contre le tabac, destiné à financer la prévention du tabagisme.

DNF apprécie, tout comme dans le PNRT qui avait été porté par Marisol Touraine, la démarche multidimensionnelle. Face à un fléau lui-même protéiforme, la multiplicité des axes retenus et la diversité des mesures annoncées sont encourageantes.

Multiplicité des axes : Protéger nos enfants et éviter l'entrée dans le tabagisme ; Encourager et accompagner les fumeurs pour aller vers le sevrage ; Agir sur l'Economie du tabac pour protéger la santé publique ; Surveiller, évaluer, chercher et diffuser les connaissances relatives au tabac.

Diversité des mesures ensuite. Parmi la trentaine d'actions annoncées, DNF souligne l'intérêt des périmètres protégés du tabac autour des accès des établissements scolaires, de la meilleure prise en charge des traitements et de la formation améliorée des professionnels de santé pour accompagner les fumeurs vers l'arrêt, de la confirmation de l'ambition sur les prix de tous les produits du tabac, de l'appui réaffirmé aux associations qui agissent pour le respect de la

législation sur le tabagisme, de la traçabilité des produits du tabac indépendante de l'industrie, de la lutte contre la sous-information et de la désinformation de la société civile sur ce sujet fondamental du tabac.

DNF, qui agit depuis 1973 sur tous les fronts de la lutte contre le tabac, sera là pour défendre, accompagner et déployer ces actions du PNLT. Notre organisation sait combien ces politiques publiques de contrôle du tabac doivent, outre aux arbitrages du Président et du Premier ministre, au volontarisme d'Agnès Buzyn.

A Propos de DNF

L'association DNF intervient quotidiennement depuis 1973 pour défendre les victimes du tabagisme.

L'action de DNF en résumé :

- Sensibiliser aux dangers du tabagisme
- Assurer le droit des non-fumeurs à respirer un air sain
- Informer sur les mesures anti-tabac.

DNF a une mission d'utilité publique en France métropolitaine, en France d'Outremer, dans l'Union européenne et à l'International et participe activement à la mise en application de la Convention Cadre de Lutte Anti-Tabac de l'OMS.

Pour plus d'informations :

www.dnf.asso.fr

twitter : https://twitter.com/DNF_asso

Facebook : <https://www.facebook.com/droitsdesnonfumeurs>

Contact Presse :

Stephen Lequet

Directeur
contact@dnf.asso.fr
+33 (0)6 15 39 26 76

Céline Fournier

Responsable communication
communication@dnf.asso.fr
01 42 77 06 56